



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel **DELIBERATION N°1-12-2014**

Objet : avis du Sympo sur le dossier de demande d'autorisation Loi sur l'eau du projet d'aménagement de la ZAC OZ1 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

ELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOU	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Proc M Helsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, Maître d'Ouvrage du projet d'aménagement de la ZAC OZ1, a sollicité l'avis du Comité Syndical avant de poursuivre la procédure réglementaire du dossier au titre des articles L214.1 à L214.6 du Code de l'Environnement et de procéder à sa mise à l'enquête publique.

Cet avis intervient au titre de la compétence du syndicat sur la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et de son rôle d'animateur du PAPI d'intention, mais également sur le registre de la biodiversité en tant qu'animateur des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ».

Le projet de ZAC OZ1 constitue la première phase d'aménagement du projet d'ensemble OZ Montpellier Nature Urbaine prévu à terme sur 350 ha (dont 150ha constructibles).

La ZAC OZ1 s'étend sur 60 ha (dont 30ha imperméabilisés) et s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare nouvelle TGV Montpellier Sud de France, situé sur le bassin versant du Nègue-Cats sur la commune de Montpellier. Le ruisseau du Nègue-Cats est soumis à des débordements réguliers rappelés par les événements récents du 29 septembre 2014. L'objectif du projet est de contenir ces débordements au regard des enjeux humains et économiques liés au PEM et au projet d'urbanisation nouvelle.

Globalement, le Symbo souhaite souligner la qualité du projet dont l'objectif ne se contente pas de compenser réglementairement le ruissellement lié à l'urbanisation supplémentaire projetée, mais dont la vocation à terme vise à réduire le risque d'inondation lié aux crues du Nègue-Cats pour les enjeux d'ores et déjà existants, et prévoit également d'améliorer la situation environnementale du site.

A ce titre, le projet a intégré la problématique hydraulique à l'échelle globale du bassin versant du Nègue-Cats et fait l'objet d'une concertation exemplaire pour garantir la cohérence des nombreux aménagements prévus par les différents projets sur ce secteur : doublement de l'A9, CNM, Gare nouvelle de Montpellier, pôle urbain gare nouvelle et projet ODE à la mer à l'aval du même bassin versant. Cette concertation a permis d'apporter des améliorations au projet de la ZAC notamment en mutualisant certains bassins de rétention.

Les éléments hydrauliques transmis permettent de conclure aux points suivants :

- l'augmentation de l'imperméabilisation de la zone d'étude à l'état futur induit une augmentation des débits ruisselés significative ;
- la mise en place au sein de l'opération OZ1 d'un dispositif de rétention destiné à compenser l'augmentation des débits en situation future est assurée. Les débits rejetés en sortie d'opération sont sensiblement inférieurs à ceux générés en situation actuelle jusqu'à l'occurrence centennale ;
- pour une protection optimale des biens et des personnes situées en aval du projet de ZAC, le dispositif de compensation de la ZAC OZ1 devra être combiné avec les bassins de rétention de la Mogère tels que prévus dans le Schéma Directeur du bassin versant du Nègue-Cats, permettant de réduire significativement le risque d'inondation au droit des enjeux existants en divisant le débit de pointe centennal d'1/3.

Conclusion :

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de prononcer un avis favorable à ce projet, en soulignant toutefois le point suivant :

- l'aménagement du secteur OZ1 est une partie intégrante du schéma directeur hydraulique du Nègue-Cats dont il ne doit pas être déconnecté. Ainsi l'urbanisation de ce quartier ne saurait s'envisager sans l'aménagement des bassins écrêteurs de la Mogère.

Dans une logique optimale au titre de la protection des personnes et des biens existants, la réalisation des bassins de la Mogère devrait être mise en œuvre en parallèle sinon avant tout début d'urbanisation du quartier OZ1.

La concertation mise en place pour la réalisation du schéma directeur du Nègue-Cats doit donc être poursuivie et une attention particulière doit ainsi être portée à la bonne cohérence des plannings de réalisation de ces 2 opérations ainsi qu'à la coordination hydraulique de l'ensemble des grands projets prévus sur le bassin versant du Nègue-Cats dans leur phase de réalisation.

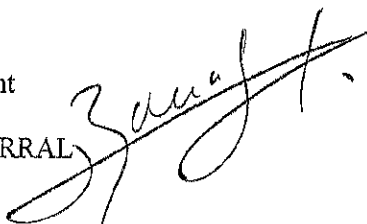
VOTE A L'UNANIMITE en faveur d'un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION N°2-12-2014

Objet : Demande de financement des missions d'animations techniques sur l'eau et les milieux aquatiques auprès de l'Agence de l'Eau

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des missions de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or. L'Agence de l'Eau y contribue significativement.

Il est proposé à l'Agence de l'Eau de financer sur les exercices 2015 / 2016 / 2017, trois postes à temps plein, en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et aux enjeux identifiés du bassin versant.

Soit les postes suivants :

- Directeur du Symbo
- Chargé de mission qualité de l'eau
- Technicien rivières

Ces postes bénéficieront d'une aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau établie dans le cadre du 10^{ème} programme.

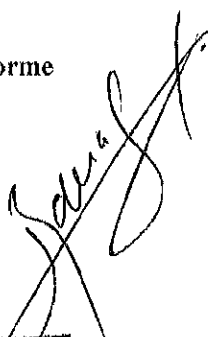
VOTE A L'UNANIMITE du Comité Syndical qui autorise le Président à solliciter la contribution financière de l'Agence de l'Eau et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL


**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION N°3-12-2014

Objet : Demande de financement d'un programme d'éducation à l'environnement auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Languedoc Roussillon

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUL	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le Sympo réalise en régie chaque année une multitude d'actions concernant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires de notre territoire. Ces actions reposent essentiellement sur le temps de travail des agents du Sympo.

Avec l'émergence du Contrat de bassin de l'étang de l'Or, il est envisagé de pouvoir orienter les actions d'éducation à l'environnement sur les grands objectifs du contrat : reconquête de la qualité de l'eau – ressource en eau potable – préservation de milieux aquatiques (rivières, lagune, zones humides), ...

Ce programme sera conforme aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau et devra obtenir l'agrément du rectorat. Son objectif général est de montrer l'influence du bassin versant (rivières) sur la qualité de l'eau de l'étang de l'Or.

Les actions pédagogiques seront proposées à 6 classes de cycle 3 :

- 5 classes dans les communes de St Just , St Nazaire de Pézan et Lunel Viel, traversées par le Dardaillon,

- 1 classe dans la commune de Mudaison traversée par le Bérange.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
Montants en € TTC	Montants en € TTC	%
Préparation, réalisation et bilan des animations dans les 6 classes 10 350 €	- Agence de l'Eau : 5175 € - Région 3105 € - Autofinancement : 2070 €	50% 30% 20%

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur les demandes de subvention à adresser à l'Agence de l'Eau et à la Région, pour ce programme d'éducation à l'environnement

VOTE A L'UNANIMITE du Comité Syndical qui autorise le Président à solliciter la contribution financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Languedoc Roussillon et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



**syndicat
mixte du
Sympo bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION N°4-12-2014

**Objet : Demande de financement de l'animation du contrat de bassin versant auprès de la Région Languedoc
Roussillon**

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de bassin de l'Or, projet soutenu dans le cadre de la politique de la Région en faveur des espaces littoraux, de l'agriculture et de la ressource en eau. Le Sympo ayant pour rôle d'animer le contrat qui devrait être officialisé en 2015, il est prévu de solliciter la Région Languedoc Roussillon pour un financement de cette animation en 2015.

Cette action repose sur un temps plein réparti sur les postes du directeur et du chargé de mission qualité, selon les règles d'attribution relatives à la Région.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur la demande de subvention à adresser à la Région, pour cette animation du contrat de bassin versant.

VOTE A L'UNANIMITE du Comité Syndical qui autorise le Président à solliciter la contribution financière de la Région Languedoc Roussillon et à signer tout document se rapportant à cette demande.

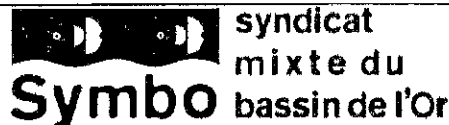
Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or
Séance du 17 décembre 2014 à Lunel
DELIBERATION N° 5-12-2014**

Objet : Demande de financement de l'animation 2015 des sites Natura 2000 Etang de Mauguio

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOWL	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Depuis janvier 2009, le Symbo assure le suivi animation des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » avec le cofinancement de l'Europe (40% au titre du FEADER) et de l'Etat (40%) constituant 80% des frais de fonctionnement d'une chargée de mission à mi-temps, d'une partie du temps de travail d'un technicien du Symbo depuis 2013 et des frais de prestations externes.

Dans un contexte budgétaire Natura 2000 tendu, en raison de la nouvelle programmation du FEADER (2014-2020), les services de l'Etat nous proposent d'assurer le financement de l'animation sur les premiers mois de 2015 en sollicitant une demande de subvention sur les reliquats de l'ancienne programmation FEADER 2007-2013 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2015. Seuls les frais de fonctionnement (salaire et déplacement du personnel) sont éligibles.

Au-delà de cette période, l'animation Natura 2000 pourra également faire l'objet de cofinancement à hauteur de 80%, soumis à appel à projet (appel à projet au printemps 2015 pour des cofinancements sur la période du 1/06/15 au 31/12/2016).

En 2015, le Symbo poursuivra son action d'animation et d'assistance aux porteurs de projet de restauration et/ou de conservation de la biodiversité, dans le périmètre Natura 2000. Du temps de travail du technicien sera pris en charge pour la réalisation du suivi des roselières.

Dépenses prévisionnelles :

Dépenses	Montant €	
Frais professionnel (déplacements E. Le Pommelet et L. Cases)	300,00 €	
Frais de personnel	Chargée de mission (animation Natura 2000)	8 704,00 €
	Technicien (suivi roselières)	1 496,00 €
TOTAL PROJET	10 500,00 €	

Plan de financement :

Financeurs sollicités	Montant en €
Etat	4 200,00 €
UE	4 200,00 €
Sous-total financeurs publics (80%)	8 400,00 €
Auto - financement (20 %)	2 100,00 €
TOTAL général = coût du projet	10 500,00 €

Il est proposé de délibérer en faveur de la poursuite de l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » selon le budget et le plan de financement présentés.

VOTE A L'UNANIMITE du Comité Syndical qui autorise le Président à solliciter la contribution financière en faveur de l'animation DOCOB des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR

130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Syndicat mixte du bassin de l'Or 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL



**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION n° 6-12-2014

Objet : Composition du Comité Syndical

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEBUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Suite à différents changements d'élus dans les EPCI et au vu des nouvelles délibérations des collectivités adhérentes qui ont procédé à la désignation de leurs délégués, le Comité Syndical se compose comme suit :

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Agglomération du Pays de l'Or	Alain HUGUES Joelle JENIN VIGNAUD Bernard GANIBENC René CHALOT Roger MONTIEL Claude DUCHESNE	Rogé ANDREO Michel LAZERGES Alain FOUCARAN Jacques HELSEN Alain ROBERT Fabrice PECQUEUR
Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Jacques GRAU	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	Angelo GENNAI Joelle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET Jean Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL Laurent JAOL Jean Luc MEISSONNIER Jean Pierre RICO Stéphanie JANNIN Sauveur TORTORICI	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE Khanthaly PHOUTTHASANG Pascal KRZYZANSKI Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Yvon BOURREL Claudine VASSAS MEJRI Michel GUIBAL Cyril MEUNIER Monique PETARD	André VEZINHET Christian JEAN José SOROLLA Christophe MORALES François LIBERTI Jacques ATLAN

Le Comité syndical de prend acte de sa nouvelle composition.

Fait à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION n° 7-12-2014

Objet : Indemnités au Payeur Départemental

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présente	Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE	Présent	Jean Maurice MARTIN Présent
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUL	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI	Absent	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration Mme De Oliveira	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	Procuration M Hugues	Christophe MORALES
	Monique PETARD	Absente	Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il est proposé au Comité Syndical, d'accorder à titre personnel à Monsieur DAVIN Payeur Départemental, l'indemnité de conseil pour la prestation d'assistance et de conseil auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or et ce à compter du 9 septembre 2014.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera acquise à Monsieur DAVIN, pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225, fonction 020 du budget du SYMBO.

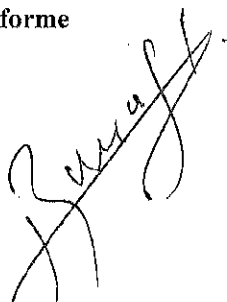
VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014 à Lunel

DELIBERATION n° 8-12-2014

Objet : Choix d'un prestataire pour l'assurance garanties statutaires des agents du Sympo

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration Mme Duchesne	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	René CHALOT	Procuration Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Présent	Jacques HELSEN Présent
	Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	Présent Présente	Fabrice PECQUEUR Alain ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Procuration non attribuée	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Procuration Mr Calvet	Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	Absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET Présent
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mr Grasset	Laurent GRASSET Présent
	Erick JUDE Fabrice FENOY	Présent Présent	Jean Maurice MARTIN Présent Marie De OLIVEIRA Présente
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Barral	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	Procuration à Mr Jude	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Procuration à Mr Martin	K. PHOUTTHASANG
	Stéphanie JANIN	Absente	P. KRZYZANSKI
	Sauveur TORTORICI Jean Pierre RICO	Absent Procuration Mme De Oliveira	Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	Procuration à Mr Ganibenc	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	Procuration Mr Roux	José SOROLLA
	Michel GUIBAL Monique PETARD	Procuration M Hugues Absente	Christophe MORALES Jacques ATLAN
	Cyril MEUNIER	Procu MHelsen	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant indispensable, la couverture des risques statutaires du personnel Symbo, affilié à la CNRACL ,

Considérant la couverture des risques statutaires du personnel Symbo, affilié à l'IRCANTEC,

Compte tenu que le contrat garantissant ces risques pour les agents du Symbo, contrat souscrit auprès de SOFCAP, arrive à terme au 31/12/2014.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, après consultations auprès de plusieurs sociétés d'assurances et en particulier, la démarche dans ce sens du Centre de Gestion de l'Hérault, propose aux membres du Comité Syndical de débattre sur le choix d'une compagnie qui assurera la couverture des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

La convention qui liera le Symbo à la compagnie d'assurance devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Effet au 1^{er} janvier 2015.

Régime du contrat : capitalisation.

Après débats, le Comité Syndical VOTE A L'UNANIMITE, le choix de la compagnie d'assurances GROUPAMA , pour ouvrir le risque statutaire de tous les agents du Symbo, avec un délai de carence en cas d'arrêt de travail de l'agent de 15 jours.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Le Président

Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : 22/12/2014
Et publication ou affichage
@u : ...le 20/12/2014



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 17 décembre 2014

A la C.C.P.L.

DELIBERATION n° 9-12-2014 annule et remplace la délibération N° 7-10-2013

Objet : Demande de subventions pour PAPI d'Intention

Réalisation d'une étude hydraulique globale

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN - VIGNAUD	présente	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	absent	José PEREZ	
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN	présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	procuration à Mr RAYMOND	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	procuration à Mr BARRAL	Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES	présent	Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT	
	Rémy CAPO	absent excusé	Yves QUESADA	
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	absent excusé	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUJ	
	Yvon PELLET	procuration à Mr BARRANDON	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	présent	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr DIEULEFES	Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN	
	Claudine VASSAS MEJRI	présente	José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	procuration à Mr PITAVAL	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI	
	Monique PETARD	absent	Jacques ATLAN	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Lors du Comité Syndical du 27 mars 2013, le Comité Syndical du Symbo a approuvé à l'unanimité le projet de PAPI d'intention du bassin versant de l'Étang de l'Or à mettre en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Par délibération N° 7 du 23 octobre 2013, le Comité Syndical a approuvé le lancement de l'étude hydraulique globale du bassin versant de l'étang de l'Or: analyse hydraulique et modélisation du bassin versant – enjeux - diagnostic – proposition d'aménagement et/ou de mesures de gestion – programme détaillé.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à 420 000 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet, le Symbo a sollicité et obtenu une subvention auprès de la Région Languedoc Roussillon et de l'Etat, attribuées respectivement le 22 novembre 2013 et le 5 août 2014.

Les règles d'attribution des subventions européennes dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, étant désormais approuvées, il convient de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER 2014-2020, selon le plan de financement définitif suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Prestation = 420 000 € TTC	- Région Languedoc Roussillon = 84 000 € Soit 20 % - Union Européenne (FEDER)= 42 000 € Soit 10 % - Etat = 210 000 € soit 50 % - Autofinancement = 84.000 € soit 20 %
Total 420 000 €	Total 420 000 €

Après délibération, le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de cette demande de subvention et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL